

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 94 (1949)
Heft: 5

Artikel: Barrages et bombes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Barrages et bombes

Une société voudrait construire un barrage du type évidé, mais le Conseil fédéral s'y oppose et veut qu'on construise un barrage massif. Les deux parties ont demandé les avis d'experts. Dans leurs études, les experts du Conseil fédéral, des professeurs de Zurich, ont supposé que les bombes qu'utiliserait l'ennemi seraient des bombes de 4000 kg., contenant 2000 kg. de trotyl. Ils ont trouvé que ces bombes pourraient ouvrir, dans le couronnement des barrages massifs, des brèches qui descendraient jusqu'au niveau où le barrage aurait 12 mètres d'épaisseur, mais pas plus bas. En abaissant le niveau de la retenue jusqu'à cet endroit-là (pratiquement, cet abaissement serait de l'ordre d'une dizaine de mètres dans nos grands barrages suisses), on mettrait les régions à l'aval à l'abri de tout danger dû à des bombardements. En revanche, dans les barrages évidés, ils ont trouvé, ces experts, 1. que des bombes même très petites, contenant seulement 100 kg. d'explosif, crèveraient le parement amont et permettraient à l'eau de s'introduire dans les évidements ; 2. que, dès que cette eau aurait pénétré dans ces évidements, les piliers du barrage tomberaient comme un château de cartes.

Les organes administratifs fédéraux ont donc interdit la construction du barrage évidé. Les experts ont aussi étudié les frais et la durée du travail des deux systèmes, mais nous ne nous occuperons pas ici de ces questions, mais uniquement de la question : *barrage et bombes*. Car les experts de la société sont d'un avis contraire : un professeur s'est exprimé, lors

d'une réunion de tous les intéressés et *devant la presse*, selon « Le Rhône », comme suit : Les ingénieurs consultés par la dite société, constatant le développement prodigieux des moyens de destruction depuis quelques années, en particulier du fait de *l'invention de la bombe atomique*, font remarquer que, dans toute cette question, les *différences* qu'il pourrait y avoir entre le comportement d'un barrage plein et celui d'un barrage évidé en cas de bombardement sont *négligeables*. *Un ennemi résolu et puissant réussira, s'il le veut, à détruire n'importe quel barrage.*

Le seul moyen de se mettre à l'abri d'une telle destruction est *l'abaissement préalable* en temps utile du niveau des retenues.

« Mais, cette constatation faite, il est ridicule de vouloir effrayer nos populations, comme certains articles officieux ont essayé de le faire, à la perspective que nos grands barrages pourraient être détruits au cours d'opérations militaires. Au cours de la dernière guerre, à part le cas de la Ruhr, en Allemagne, aucun dégât important n'a été causé par bombardement à des barrages en France ou en Italie. Et les autorités militaires de ces pays ne mettent pas d'obstacle à l'adoption du type de barrage qui convient le mieux, pour le temps de paix, que ce soit un barrage-voûte, un barrage évidé ou un barrage plein. » (Si on avait abaissé l'eau du barrage de la Ruhr, où les Allemands croyaient que, grâce à une défense active puissante, leurs barrages seraient invulnérables, les pertes en vies humaines auraient été très fortement diminuées et les dégâts matériels également.) — La destruction d'un barrage d'altitude, spécialement, reste très difficile. Avec des moyens simples, rideau de fumée artificielle, câbles, filets, on peut la compliquer singulièrement. Le risque d'une attaque par surprise, avant toute déclaration de guerre, n'est pas si grave qu'on le prétend. Il y a tant d'objectifs qu'il serait plus facile et plus utile d'attaquer par surprise, que les barrages, quels qu'il soient, n'ont pas grand-chose à craindre. »

Et finalement, s'il y a des risques à courir (en temps de guerre il y en a toujours et partout), ces risques seront certainement moins grands (l'abaissement préalable du niveau étant ordonné en temps utile et avec un bon service d'alarme) que ceux que courent les grandes agglomérations de notre pays qui sont exposées, presque sans défense, à des bombardements dont l'effet matériel et moral serait considérable, termine le professeur.

(Il serait intéressant d'entendre l'autre son de cloche, d'un expert du Conseil fédéral.)

Cap. Sch.
